

ABCD

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Rouxel-Tanguy & Associés

2C, Allée Jacques Frimot
Zone Atalante Champeaux
35000 Rennes

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des
Côtes d'Armor**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor
La Croix Tual - 22440 Ploufragan
Ce rapport contient 108 pages
Référence : FN-101-02

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor

Siège social : La Croix Tual - 22440 Ploufragan

Capital social : €91 499 634

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme indiqué dans la note aux états financiers 1.3 « Principes et méthodes comptables – activité de crédit ». Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions afin de nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes aux états financiers 1.3 « instruments financiers », 6.2 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et 9 « Juste valeur des instruments financiers » exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Groupe et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes aux états financiers 1.3 « instruments financiers », 4.4 « gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et 6.4 « actifs financiers disponibles à la vente » exposent les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

A Rennes, le 17 février 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Rouxel-Tanguy & Associés

Franck Noël
Associé

Emmanuelle Rouxel
Associée